

CETTE MODIFICATION 006 EST PUBLIÉE POUR RÉPONDRE À UNE QUESTION D'UN SOUMISSIONNAIRE ET POUR MODIFIER L'INFORMATION INDIQUÉ DANS LA PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - TO3

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4
CRITÈRE TECHNIQUES**

Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

| Critères techniques obligatoires (TO) On considérera l'expérience du soumissionnaire, de ses employés et des sous-traitants aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques obligatoires ci-dessus. | | | |
|--|---|-----------------------------------|------------------------------------|
| N° de réf. | Critères techniques obligatoires | Respecté/ Non respecté | Référence de la proposition |
| TO1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a l'expérience de fournir un service d'impression d'autocollants en vinyle et de livrer à temps le matériel à l'adresse indiquée par le client.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir au moins deux (2) références de client pour confirmer son expérience acquise au cours des deux (2) dernières années en fournissant les renseignements suivants.</p> <p>Nom de l'entreprise : Nom de la personne contact : Numéro de téléphone : Date du contrat :</p> | | |
| TO2 | Conformément au critère obligatoire 1 (M1), le soumissionnaire doit fournir une description du matériel, un visuel ou un prototype de chaque autocollant imprimé par l'entreprise. | | |
| TO3 | <p>Un échantillon du matériel doit être envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 23 février 2021.</p> <p>6478 Blossom Trail Drive Greely, Ontario K4P 1R6</p> | | |
| TO4 | Réussite du test « PROGRAMME DE TEST D'AUTOCOLLANTS DE VITRINE » | | |

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.